

GUIDE DU PARENT

Bienvenue à vous, chères familles! Nous sommes très heureux de vous compter parmi nous pour l'édition du camp de jour 2025.

Ce guide est un outil pour vous permettre de comprendre le fonctionnement du camp de jour de la Municipalité de Sainte-Élisabeth pour l'été à venir. Il vous est recommandé de le conserver et de vous y référer au besoin!

Si toutefois vous ne trouvez pas réponse à vos questions, nous sommes là pour vous aider! Vous pouvez communiquer avec la municipalité au **450 759-2875** ou par courriel à l'adresse suivante : loisirs@ste-elisabeth.qc.ca

MISSION DU CAMP

Le camp de jour de Sainte-Élisabeth a comme objectif de :

- ✓ Proposer des activités sportives, artistiques et éducatives qui permettent à l'enfant d'apprendre tout en s'amusant;
- ✓ Collaborer au développement de l'autonomie et de l'estime de soi;
- ✓ Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie;
- ✓ Apprendre à vivre ensemble malgré les différences;
- ✓ Offrir à l'enfant la possibilité de s'impliquer dans le groupe et de découvrir son milieu de vie.

HORAIRE

Le camp de jour se déroulera du 25 juin au 15 août 2025.

Prenez note que le camp sera

fermé le lundi 1^{er} juillet pour la fête du Canada.

Le service de garde sera en fonction de **7 h 30 à 9 h** le matin et de **16 h à 17 h 30** en fin de journée. La période de camp sera de **9 h à 16 h**.

Des frais de retard de 1,00\$ s'appliquent **pour chaque minute** si un enfant quitte le camp de jour après 17 h 30. Nous nous réservons le droit de limiter l'accès au camp s'il y a abus dans les retards ou non-paiement des frais de retard.

Le paiement des frais de retard vous sera exigé le lendemain en argent comptant.

Absence

Aviser l'animateur la veille de l'absence pour qu'il le note au registre ou communiquer avec la municipalité au **450 759-2875** ou par courriel à l'adresse suivante : loisirs@ste-elisabeth.qc.ca.

Si l'absence n'a pas été préalablement indiquée, un appel sera effectué au parent le matin afin de valider l'absence de l'enfant.

ARRIVÉE ET DÉPART DES ENFANTS

L'accueil des enfants se fera à l'école Emmélie-Caron soit au **2420, rue Principale**. L'accès au gymnase est réservé aux enfants et animateurs seulement.

Les parents sont donc invités à stationner leur voiture à l'avant du bâtiment et à se diriger à l'entrée de l'école pour enregistrer la présence de leur enfant en indiquant l'heure et le nom de la personne qui a déposé l'enfant. Si votre enfant doit quitter avant la fin du camp, vous devez le mentionner le matin. Le cas échéant, nous ne sommes pas responsable si votre enfant n'est pas à l'école et prêt à quitter.

Le départ des enfants se fera également à l'entrée de l'école. Sous le même principe que l'arrivée, le parent se présente à la porte avant à l'heure mentionnée le matin. Si l'enfant n'est pas prêt, utiliser la cloche près de la porte pour signifier votre présence. Seules les personnes autorisées sur la fiche d'inscription peuvent quitter le camp avec un enfant. Vous devrez communiquer avec les responsables du camp de jour pour tout changement.

Un court moment vous est accordé pour discuter avec l'animateur, mais les parents ne doivent pas flâner sur les lieux du camp de jour afin de préserver la sécurité de tous.

PROGRAMMATION ET INFORMATION

Chaque vendredi matin, la programmation de la semaine à venir vous sera acheminée par courriel et sera diffusée sur la page Facebook du camp de jour. Chaque semaine proposera une thématique et des activités spéciales. Si du matériel ou un vêtement particulier est nécessaire pour une journée à venir, vous serez avisés par la programmation hebdomadaire. Les adresses utilisées seront celles recueillies par le formulaire d'inscription au camp de jour. Il est de votre responsabilité d'aviser les responsables du camp si vous désirez changer l'adresse courriel à votre dossier. Si vous ne recevez pas de courriel, consultez vos courriers indésirables.

Si vous désirez recevoir l'information en format papier, svp, en faire la demande aux responsables du camp de jour.

CODE DE VIE DU BON CAMPEUR

Voici ce que nous demandons aux enfants :

- ✓ Respect envers l'animateur (respect de la personne et des consignes);
- ✓ Respect envers les autres participants du camp de jour (interdit : taquineries, bousculades, intimidation);
- ✓ Respect du matériel et de l'environnement (aucun bris ne sera toléré);
- ✓ Participation aux activités;
- ✓ Bonne humeur.

Voici la procédure en vigueur pour s'assurer du respect du code de vie:

1. L'animateur peut répéter plusieurs fois la même consigne.
2. L'animateur fait remplir une fiche de réflexion et/ou fait l'exercice avec l'enfant (signature du parent).
3. Premier avis écrit de la direction des loisirs transmis aux parents avec demande de signature.
4. Deuxième avis écrit de la direction des loisirs transmis aux parents avec demande de signature. Suspension pour une journée (le lendemain) aux frais des parents. Une copie de l'avis est transmise à la municipalité.
5. Troisième et dernier avis écrit de la direction des loisirs transmis aux parents avec la demande de signature. Suspension de trois jours aux frais des parents. Une copie du dossier complet est remise à la municipalité.
6. Expulsion de l'enfant du camp de jour sans remboursement possible.
7. En cas de bataille, les enfants fautifs seront expulsés du camp de jour immédiatement.

Malheureusement, nous sommes parfois dans l'obligation d'imposer une sanction disciplinaire aux enfants qui n'améliorent pas leur comportement suite aux nombreux avis verbaux et réflexions demandés. Soyez assuré qu'il s'agit ici de mesures disciplinaires extrêmes utilisées uniquement lorsque nous avons tout tenté pour améliorer le comportement de l'enfant, et ce, avec l'aide des parents. Si votre enfant souffre d'un trouble du comportement reconnu, merci de nous en faire part dans la fiche médicale, nous serons en mesure d'interagir en conséquence avec ce dernier.

MATÉRIEL

Chaque jour, l'enfant doit avoir dans son sac à dos les articles suivants identifiés à son nom :

1. Crème solaire en aérosol*;
2. Maillot de bain et serviette de plage;
3. Imperméable et bottes de pluie (journée de pluie);
4. Bouteille d'eau réutilisable;
5. Repas froid** (sans friandises, chocolats, croustilles et boissons gazeuses);
6. Deux collations;
7. Et autre matériel à préciser dans la programmation hebdomadaire.

*L'application de crème solaire avec les mains par les animateurs est interdite. Nous vous demandons donc de la crème solaire en aérosol seulement.

**Nous ne disposons pas de four à micro-ondes et allons manger majoritairement à l'extérieur. Nous vous demandons donc des repas froids.

CODE VESTIMENTAIRE

- Espadrilles ou sandales fermées;
- Chapeau ou casquette;
- L'habillement doit permettre de participer, sans contrainte, à toutes les activités (ex : s'asseoir par terre.);
- Le chandail doit toucher le pantalon;
- Les sandales style « gougounes » ne sont pas acceptées. Nous vous recommandons les souliers d'eau si vous désirez que votre enfant porte quelque chose aux pieds lors des activités où il pourrait se mouiller.

*La Municipalité de Sainte-Élisabeth n'est en aucun cas responsable de la perte ou du bris des effets personnels des enfants.

Merci de votre collaboration!